

**Projet de recommandations du groupe thématique « urbain »  
Du groupe de suivi du CRSN en vue d'améliorer les résultats de la programmation  
FEDER /FSE et l'approche urbaine intégrée.**

Le Groupe de Suivi note que les progrès dans la mise en œuvre des Projets Urbains Intégrés (PUI) sont variables d'une région à une autre. Les situations rencontrées sur les territoires sont contrastées, avec un démarrage plus ou moins lent qui s'est toutefois accéléré dans le courant du mois de novembre. Ainsi, fin novembre 2009 d'après les chiffres PRESAGE pour le FEDER basés sur les axes, mesures ou sous mesures identifiés pour la mise en œuvre des projets urbains, 52M€ étaient programmés, ce qui par rapport aux maquettes initiales comptabilisant 542M€ représente moins de 10%. On distingue deux catégories de régions françaises : celles ayant un taux de programmation inférieur à 10% (dont PACA et Île de France) ; le reste atteignant un taux satisfaisant entre 10 et 34% (huit régions dont Rhône-Alpes et Aquitaine).

Les PUI proposent des projets novateurs, répondant aux priorités de la politique de cohésion. Si l'on constate quelques divergences quant au diagnostic formulé sur la mise en œuvre des PUI selon le territoire concerné, certains constats s'imposent pour la majorité des PUI :

- les projets mis en place dans le cadre des PUI sont, dans leur ensemble, novateurs;
- la stratégie globale des PUI est cohérente avec la stratégie des CUCS ou bien de l'ANRU, lorsqu'au préalable il existe une bonne articulation sur le territoire entre l'ANRU et les CUCS;
- les projets PUI présentent une dimension supplémentaire répondant aux enjeux des stratégies de Lisbonne et de Göteborg (soutenir la compétitivité des territoires, privilégier le développement durable et les mesures environnementales), l'objectif restant avant tout la cohésion sociale et territoriale.

Le Groupe de Suivi considère que ces aspects positifs ne doivent cependant pas occulter l'existence de réelles difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre des PUI, qui ont retardé la programmation des projets. Ces obstacles ont été identifiés et discutés dans le cadre de l'étude de VIAREGIO de juin 2009, du séminaire sur le volet urbain du 4 juin 2009 ainsi que des groupes de travail conjoints Etat/ARF.

Hormis les villes et agglomérations ayant pris part au programme PIC URBAN et donc déjà familières des fonds européens, la plupart des chefs de file des PUI rencontrent des difficultés inhérentes à l'élaboration des projets de territoires couplées à l'intégration des exigences des règlements communautaires et à l'évolution des contextes administratifs, dont parmi celles-ci :

- le manque de connaissances et d'expériences des mécanismes des fonds européens et donc l'absence de l'ingénierie nécessaire pour les gérer ;
- des difficultés spécifiques concernant la mobilisation du FSE : un fonds essentiellement structuré par public et non par territoire. En outre, il est difficile d'accès pour les porteurs de projet et nécessite une capacité en trésorerie.
- des problèmes d'articulation entre les niveaux régional et départemental de l'Etat, reflète le plus souvent d'une absence de cohérence entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques (national, régional, départemental). Une faible mobilisation des Conseils Généraux.

Concernant la notion de PUI et le cadre stratégique de sa mise en œuvre, le Groupe de Suivi constate que le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre dernier, renforce la place des collectivités territoriales en Europe en étendant le principe de subsidiarité au niveau local. Il consacre la dimension territoriale de la construction européenne et défend une plus grande territorialisation des politiques de l'Union européenne. Le couple Région/agglomérations constitue pour l'Europe un acteur central pour la mise en œuvre efficace de la stratégie de Lisbonne. Le Groupe de Suivi considère donc qu'il convient de s'appuyer sur cette plus-value territoriale dans le cadre du volet urbain de la politique de cohésion.

Le Groupe de Suivi juge essentiel de replacer le PUI au cœur de la stratégie régionale de solidarité territoriale. C'est en donnant les moyens au couple Région/agglomérations de traiter

de la question de la cohésion territoriale, en dépassant les logiques de compétition entre les agglomérations, que l'on diminue les risques de fractures et de déséquilibres entre les territoires. Il est nécessaire que les PUI avancent ensemble, chacun sur leurs projets mais dans un système coordonné à l'échelle régionale, partageant une même vision stratégique.

Il convient également de l'importance de la mobilisation du niveau départemental. C'est en effet celui où sont mises en œuvre les politiques de solidarité et, pour ce qui concerne l'Etat, la politique de la ville dont les territoires prioritaires sont le cœur de cible des PUI. L'implication conjointe du niveau régional (SGAR) et du niveau départemental (DRTEFP) est d'autant plus nécessaire dans le cadre d'une meilleure articulation des fonds FEDER et FSE.

Le Groupe de Suivi juge positive l'évolution des règlements concernant l'éligibilité de l'habitat (efficacité énergétique dans le logement social), en ce qu'elle permet désormais d'agir sur le cadre de vie dans une perspective de cohésion urbaine et sociale.

Il estime que certaines thématiques devraient être davantage investies, en lien avec la politique de la ville : les TIC, la mobilité, le développement de l'économie et de l'emploi dans les quartiers, etc. Elles constituent autant d'outils contribuant à l'objectif de cohésion sociale et territoriale. Il est indispensable de réfléchir à une meilleure cohérence entre les actions éligibles au titre du DOMO et les PUI afin que ceux-ci disposent des moyens nécessaires à leur réalisation. Il est également important de décloisonner les PUI et les entreprises (BTP et services urbains). Enfin, l'innovation, le développement durable et l'évaluation, maîtres mots de la programmation 2007-2013 de la politique de cohésion, doivent rester au cœur des projets des PUI mais de façon plus définie. Il convient de préciser ces 3 notions et leur place au sein des PUI.

Le Groupe de Suivi note également comme un point encourageant la mobilisation dans certaines régions des chefs de file des PUI en vue de conduire une réflexion stratégique sur le positionnement du PUI dans les démarches locales renforçant la cohésion sociale et territoriale, et en lien avec les différents acteurs de la politique de la ville. Regroupés dans le cadre de réseaux régionaux, ils organisent leur collaboration avec les centres ressources sur les questions d'habitat, de foncier, d'urbanisme, etc. ainsi que leur participation aux réseaux interrégionaux, nationaux voire européens sur la thématique de la dimension urbaine de la politique de cohésion.

Le Groupe de Suivi considère que l'efficacité du partenariat Etat/Région est un facteur décisif pour la bonne mise en œuvre des PUI.

Sur la base de ce constat le groupe de sui du CRSN recommande aux autorités de gestion, aux comités de suivi et aux responsables des PUI les orientations suivantes en faveur d'un dispositif plus performant.

\*\*\*

## **1. Préciser davantage la notion de PUI et le cadre stratégique de sa mise en œuvre**

---

- Définir plus précisément ce qu'est un Projet Urbain Intégré, dans une perspective de bon usage des fonds ainsi que dans l'intérêt de créer un référentiel commun: notamment, l'objectif principal du PUI, ce que l'on veut faire, les thématiques et la méthode de travail adoptés.
- Afin que ce dispositif prenne toute sa consistance et sa réalité sur les territoires, veiller à ce que les programmes convergence et compétitivité régionale et emploi soient mis au service du projet de territoire que constitue le PUI et donc à la cohérence entre le DOMO et la mise en œuvre des actions du PUI, sur le fond comme sur les rythmes de déploiement financier des différents axes.
- Repositionner ce dispositif dans le temps pour mieux approfondir le concept de cohésion territoriale. La stratégie des PUI doit ainsi s'inscrire sur le long terme, dans une perspective de continuité post-2010 puis au-delà de 2013, pour clarifier la position européenne sur la cohésion territoriale (livre vert). Il est nécessaire d'envisager la temporalité des PUI en lien avec celle des programmations CUCS, afin d'articuler au mieux les actions politique de la ville sur les territoires, en réaffirmant le caractère transversal de ces contrats qui ne se limitent pas aux seules priorités de l'Etat.
- Penser le PUI au regard d'une stratégie régionale partenariale sur les enjeux urbains.
- Approfondir la notion de PUI afin de faire de ce dispositif un outil au service de l'innovation sociétale et territoriale.

## **2. Déterminer l'architecture technique des PUI**

---

En vue d'un montage et d'une mise en œuvre plus performantes des PUI, il est indispensable de:

- Mobiliser l'assistance technique, notamment en soutien des porteurs de projet et des chefs de file, aussi bien pour la période d'élaboration et de préparation du PUI que pour la période de programmation et de réalisation des projets composant le PUI.
- Renforcer le rôle de coordination et d'impulsion de l'Etat au niveau régional, entre les différents dispositifs qu'il gère au niveau départemental (ANRU, CUCS...). Construire avec la Région un tandem qui puisse être un appui technique conjoint auprès des chefs de file des PUI.
- Mettre en place un dispositif d'animation du réseau PUI au niveau régional ou plurirégional, adapté au nombre de projets sur le territoire. Quelques Régions ont initié cet automne la mise en place d'un tel dispositif (Aquitaine, Ile de France et Rhône-Alpes notamment) ; optimiser l'échange d'expérience et de bonne pratique dans le cadre du dispositif national d'animation financé par le programme Europact.
- Mieux articuler le FEDER et le FSE. Si le FSE touche bien les zones considérées, cela ne se fait pas dans un cadre coordonné permettant au partenariat du PUI d'identifier et d'optimiser l'intervention de ce fonds. Le FSE doit avoir une part territoriale explicite. L'enjeu est de faire exister, dans les faits, une logique territoriale et non pas de constater a posteriori que les publics touchés par le FSE sont les habitants des quartiers. Il est nécessaire pour cela de mobiliser les compétences techniques au niveau régional.

## **3. Mettre en place une gouvernance organisée autour de l'échelon régional**

---

- Faire du comité stratégique Etat/Région le moteur de la gouvernance partenariale des PUI, projet par projet. Les priorités et principes d'action du volet urbain de la politique de cohésion seraient ainsi affirmés au niveau de cette structure conjointe Etat/Région, dans

le cadre d'un partenariat approprié. Des points d'information réguliers pourront aussi être faits avec la Commission européenne.

- Mettre en œuvre un dispositif de gouvernance à l'échelon régional, afin de tirer parti de la plus-value territoriale mise en avant par l'Union Européenne, Le niveau national ne doit pas pour autant être marginalisé, il est essentiel de veiller à ce que les décisions nationales ne mettent pas en péril les PUI (ex : réforme de la géographie prioritaire). De même, le niveau départemental est une composante de cette gouvernance, qui viendra s'articuler au dispositif régional.
- Favoriser l'organisation et le travail en réseaux régionaux des chefs de file des PUI, ainsi que de l'ensemble des acteurs prêts à s'impliquer dans le processus de concertation régionale pour la mise en œuvre des projets urbains.
- Définir un cadre d'actions et un calendrier prévisionnel pour réaliser au premier semestre 2010 le bilan des PUI, en vue de procéder, si nécessaire, à des modifications des maquettes, tenant compte des différentes logiques d'évolution attendues.